**Texte de la transcription simultanée réalisée par le Messageur :** [**www.lemessageur.com**](http://www.lemessageur.com)

**Grands témoins**

**Intervenants :**

* **Vincent Edin : animateur (VE)**
* **Eric Molinié, EDF (EM)**
* **Emeric Guillermou, UNAFTC (EG)**

**VE :** Nous allons avancer dans la conclusion de cette soirée.

Axel Kahn avait souhaité qu'il y ait 2 grands témoins, avec une règle du jeu assez sympathique, et ils avaient carte blanche, Le temps que l'autre grand témoins parvienne jusqu'à nous, Éric Molinié.

**EM**: J'ai un micro

**VE :** Il faut que la soirée s'achève pour les micros.

Nous avons 2 grands témoins, ils vous ont été donnés une absolue carte blanche, c'est-à-dire que vous aviez le droit de choisir le thème qui vous paresse important à pousser dans le handicap. Avec tous les critères qui ont été développés au début, c'est-à-dire de la recherche appliquée, de l'évaluation de l'excellence.

Je vais commencer avec vous, Éric Molinié. On ne vous présente plus. La Halde, le SAMU social.. Vous avait choisi de nous parler d4un thème qui est peu Évide et peut aborder qui est / handicap de précarité;

**EM** : C'est bien cela

**VE :** de prime abord, ce n'est pas ce qui est mis en avant, et le lien avec la recherche n'est pas évident. C'est pour cela que vous êtes là ce soir.

**EM** :Oui, bonsoir à toutes et à tous.

En fait, c'est un sujet dont j'ai parlé à plusieurs reprises, avec l'un d'vice président de la FIRAH, Pascal Jacob, avec Axel Kahn, avant l'été. Finalement, c'est un fait, au croisement de mes expériences que vous avez cités, que ce thème à émerger.

Pourquoi ?

D'abord, mon expérience, aFM ou à l'APF, où, à juste titre, on tient à dissocier ce qui relève de la politique de compensation du handicap, à la question sociale du revenu minimum comme tout un chacun.

Mais on voit bien quand même qu'il y a des interactions.

Un cercle vicieux entre handicaps et pauvreté.

Que le fait de ne pas avoir, pour les personnes en situation de handicap, un accès à la formation, à l'éducation, un accès physique à certains lieux, vont être des facteurs aggravants en matière de pauvreté.

Ceci est ma première expérience.

La 2e, c'est au SAMU social, lorsque je suis arrivé à la présidence du SAMU social, il y a 2 ans, un de me premiers actes a été de venir dans cette salle.

Ici, pour rendre compte d'une étude de l'observatoire du SAMU social de Paris,C'est une scientifique qui faisait une étude épidémiologique sur l'état de santé psychique, handicaps psychiques et SDF.

Avec des chiffres assez frappants. Puisqu'on s'était aperçu un peu plus d'un tiers des personnes Interrogées avait des problèmes psychiques, en ne sachant pas si les problèmes étaient antérieurs aux faites dans la rue.

Et je m'étais dit que cette réflexion que j'avais pu faire sur : handicap et pauvreté, à l'APF, était renforcée et amplifié sur le thème de handicap et précarité, peut être encore davantage sous l'angle du handicap psychique, mais pas que. Lorsqu'on dit que plus de 30 % des gens qui sont dans la rue souffrent d'un handicap psychique grave, il ne faut pas non plus oublier comme le disait Axelle tout à l'heure, le vieillissement des populations, et le fait que dans ces populations de SDF là aussi, l'accompagnement, la prise en charge et les mises à l'abri font que ces gens-là, et c'est tant mieux, ces gens-là vivent plus longtemps, et ces personnes développent du fait de leur addition de leurs pathologies, des handicaps qui évoluent, et certaines dépendances mêmes physiques avec des réponses qui n'existent pas aujourd'hui, dans les centres d'hébergement d'urgence.

Des aides humaines qui sont formatées pour des personnes qui sont capables de définir un projet de vie.

Et qui ont un lieu et un domicile. Mais pour les gens qui sont désocialisés, les exclus des exclus, et qui n'ont plus de domicile, il y a un chaînon manquant.

C'est vrai que pour le SAMU social, nous dépendions du ministère de Cécile Duflot.

Et quand on parlait de handicap, il fallait voir Madame Carlotti.

Et l'on sent que c'est parfois difficile de créer la transversalité et des budgets communs pour essayer de trouver des solutions.

Tout cela pour dire qu'il m'a semblé intéressant, à l'époque, lorsque j'avais lancé l'idée, j'étais encore au SAMU social, mais je pense que l'idée peut être considérée comme étant toujours bonne, même si je ne suis plus.

Cela m'aurait intéressé de faire ce lien et de voir en quoi, d'une part, en matière de prévention, on pouvait mieux décomposer les mécanismes qui pouvaient conduire du handicap physique ou psychique, jusqu'à la précarité, jusqu'à la rue.

Et, à l'inverse, de voir comment la pauvreté pouvait être aussi, où la précarité, un facteur aggravant ou créateur de handicap. Et je dirais que la, cela rejoint aussi une thématique sur laquelle je travaille à EDF, qui touche à la précarité énergétique.

Les premières études sortent aujourd'hui et montre que le fait de ne pas pouvoir se chauffer correctement, que les moisissures s'installent dans des maisons vétustes, cela crée des affections pulmonaires, des affections cardio-vasculaires.

Et il y a aussi un lien clair entre précarité énergétique et les problèmes de santé, comme le handicap respiratoire et autre.

Voilà un peu la thématique qui me semblerait intéressante, handicap et pauvreté, et, handicap et précarité.

Parce que c'est vrai que l'on pense souvent, de premier abord, à des personnes qui ont la chance d'avoir à domicile, et avec l'expérience des maraudes, la nuit, avec des équipes du SAMU social, des personnes que personne ne regarde plus, et l'importance de personnes qui se tournent vers eux pour leur demander s'ils ont besoin de quelque chose.

Il ne faut pas oublier ces gens-là, et je trouve que la FIRAH s'honorerait de lancer un projet sur cette thématique du handicap, précarité et pauvreté.

**VE :** Merci beaucoup. Dans quelques minutes, Axel Kahn viendra clôturer nos échanges. Mais il a l'air de Pinay, il a l'air d'être d'accord pour que cet appel à projets se lance.

Il faut évidemment lire le livre de Patrick de clair sur les naufragés, pour comprendre ce que la grande précarité, si on y ajoute le handicap c'est encore plus dur. Vous êtes le président de l'UNAEFTC , je tiens à préciser qu'il n'y a pas de problème de surreprésentation.

 vous allez parler de la rupture identitaire

**EG :** Oui, tout à l'heure en a parlé de la convention internationale des droits, et en même temps on parle ici de recherche appliquée, donc, d'accès au droit.

C'est-à-dire de faire le lien on se ce conseil que j'envie sur le plan philosophique, sur le plan juridique, est ce qu'on en fait dans le quotidien des personnes.

Et nous sentons bien qu'aujourd'hui notre société est tiraillée entre 2 pôles. Nous n'avons jamais su aussi bien écrire des droits, tout simplement, parce que depuis 1945, depuis l'horreur qui a été vécue, la réaction qui s'imposait était de défendre ce principe d'unicité de l'être humain.

Et ce principe de respect de l'être humain, et surtout le principe de respect des plus fragiles, et Éric Molinié la rappelait, le principe de ceux qui sont précaire, mais aussi de ceux qui sont fragiles, et tout être humain peut être fragile à un moment donné de son existence.

L'éthique, la philosophie et le droit sont faits justement pour défendre ceux qui sont fragiles et pour défendre cette unicité de l'être humain. Compris dans cette situation de fragilité.

En même temps on parle d'accès aux droits fondamentaux, c'est-à-dire de l'accès à la citoyenneté, mais pour y avoir accès, il faut encore être capable d'être sujet.

Et Avant d'être citoyen, avant d'avoir accès aux droits, il faut être sujet, philosophiquement parlant. C'est-à-dire être unique.

Et, la particularité de la lésion cérébrale, c'est que, par rapport à cette unicité, par rapport à l'identité, lorsque quelqu'un est atteint par des lésions cérébrales, ce qu'il était avant est brisé.

Il y a un éparpillement, une rupture qui est à la fois la rupture de ce qu'il était, la rupture de son histoire, et, en même temps, à travers la rupture de cette histoire, histoire qu'il faisait cohérence parce que notre mémoire fait cohérence en termes d'identité, il y a ce qu'on appelle la rupture identitaire.

Cette rupture est à la fois celle du sujet, mais aussi celle de la famille. Vous le savez, c'est ce qu'on appelle la systémique familiale, chaque identité se renvoie dans une famille.

Chaque sujet se reconnaît parce que l'autre le reconnaît comme tel.

Et dans la société c'est pareil : nous nous reconnaissons tous parce que nous sommes reconnus.

La particularité du vécu des traumatisés crâniens, c'est que lorsqu'ils sortent du centre de rééducation et qu'ils rentrent chez eux, ce que l'on dit, ce qui ne sont plus les mêmes.

On dit qu'ils sont encore un peu ce qu'ils étaient, mais certainement plus ce qu'ils étaient.

Donc, cette perte identitaire, cette rupture, pour moi, quelque chose d'extrêmement particulier qui concerne environ 150 000 personnes par année en France, ce sont les chiffres annoncés par les autorités, ce ne sont pas des petites quantités, mais, en même temps les enquêtes épidémiologiques qui auraient dû être menées ne l'ont jamais été.

Il y a donc un autre problème par rapport à cette notion.

Il y a un problème quantitatif, c'est-à-dire : combien sont-ils à subir cette rupture identitaire ?

Je dirais que cette rupture ne concerne pas que ces personnes, mais n'importe quel homme qui subit un bouleversement fondamental, et qui est privé de ce qu'il est.

Et je dirais qu'être privé de ce qu'on est, c'est peut-être la pire des choses.

C'est-à-dire, ne plus arriver à être ce qu'on est, c'est-à-dire connaître le pire des enfermements.

L'idée serait d'arriver à travailler sur une façon de pouvoir réhabiliter l'accès de ces personnes à une nouvelle identité, et à essayer aussi de leur permettre de retourner vers certaines racines pour sortir de cette souffrance.

Cela peut se faire par des études sociologiques, par une prise de conscience psychologique, et aussi, à l'accompagnement de proximité.

On parlait tout à l'heure l'expertise des proches.

Les proches ne sont pas entendues aujourd'hui.

Alors que ce sont ceux qui sont les plus grands témoins.

Nous avons eu, dans le cadre des expertises des personnes cérébraux lésés, lorsqu'il y a des processus d'indemnisation, on a eu une croyance aveugle dans la médecine qui était censée rendre compte.

En fait, la médecine rendait compte de la lésion.

Une image, unie et Rennes, ne rend pas compte du vécu d'une personne se difficultés au quotidien.

Et puis on s'est aperçu qu'il fallait faire des bilans neuropsychologiques, c'était abstrait.

Enfin, nous sommes passés, justement, grâce à ce qui est indiqué tout à l'heure, à cette notion d'interaction. Le handicap étend bien entendu de restriction de participation.

La situation de handicap étend une réception de participation, au sens de la classification internationale du fonctionnement et du handicap.

A partir du moment où l'on a vu apparaître cette notion de restriction de participation, nous sommes parvenus enfin à faire entendre la parole des proches, parole qui était souvent disqualifiée parce qu'on leur disait : « vous êtes un plage, donc votre vision subjective, vous n'avez pas de légitimité, vous êtes peut-être excessive ».

Et puis sont arrivés les classifications ergothérapie, qui ont pu faire progresser ce regard.

Mais nous n'en sommes qu'aux balbutiements de ces évaluations.

Et à sont très importantes pour nous, parce que pour faire reconnaître la difficulté de sa personne, et donc, les moyens de leur faire retrouve de manière très pragmatique une certaine citoyenneté, des droits, un retour aussi à soit sur le plan éthique, sur ce qu'est un sujet, nous avons effectivement besoin de recherche, nous avons besoin d'un étayage, e et nous sommes là véritablement, A la croisée… À la croisée de données scientifiques, de données environnementales etc.

Et de faire travailler plusieurs corps.

En parlait tout à l'heure de transversalité, de ne pas faire travailler les gens les uns à côté des autres.

Et de faire travailler ces genss-là ensemble sur une même problématique, qui concerne le sujet, qui apporte donc en plus une énorme plus-value éthique, ce serait forcément un enjeu formidable.